

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 28 JANVIER 2021

## Délibération n°2021.CA.07

Intitulé et descriptif de l'objet :

### Liste des fonctions ouvrant droit à une prime pour charges administratives 2020-2021

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :

- Effectif statutaire : 45  
(nombre de membres composant le conseil)
- Membres en exercice : 45  
(effectif statutaire-sièges vacants)
- Quorum : 23
  
- Membres présents : 25
- Membres représentés : 14  
(nombre de personnes ayant donné procuration)
- Total : 39

Le Conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

Fait le 29 janvier 2021

Le Président de l'UBFC  
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »